

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MAI 2016**

Délibération
n° 2016.05.161

**Création de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
pile à hydrogène (AP
n°2 - Budget annexe
développement
économique)**

LE DOUZE MAI DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 mai 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Sylvie CARRERA à Anne-Marie BERNAZEAU, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2016

**DELIBERATION
N° 2016.05.161**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
PILE A HYDROGENE (AP N°2 - BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de créer une autorisation de programme n°2 « PILE A HYDROGENE » pour la période 2016-2019.

Considérant que GrandAngoulême a engagé un plan général de développement économique reposant sur les priorités suivantes : l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche, le développement de nouveaux secteurs d'activités, la promotion de nos savoir-faire et de la qualité de notre environnement.

Dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020, par délibération n° 256 du 4 décembre 2014, la communauté d'agglomération a acté l'engagement d'un investissement immobilier dédié aux transitions énergétiques et numériques : « LE TECHNOPARC DES INDUSTRIES DU FUTUR ».

En complément de ce projet, des échanges menés en 2015 avec l'entreprise Nexeya et le pôle « recherche technologique » du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA Tech) ont amené GrandAngoulême à intégrer une expérimentation grandeur réelle sur la pile à hydrogène.

S'inscrivant pleinement dans les objectifs de la labellisation TEPOS (Territoire à Energie POSitive) de GrandAngoulême, l'enjeu de cette expérimentation unique en Europe est de faire du Technoparc un lieu d'expérimentation de solutions innovantes de production, de transformation, de stockage et de gestion de l'énergie en s'appuyant sur les technologies liées à l'hydrogène autour desquelles un groupe d'entreprises locales est en cours de mobilisation.

Pour réaliser cette expérimentation, NEXEYA SYSTEMS et le CEA ont répondu à la demande de GrandAngoulême au travers d'un Groupement Momentané d'Entreprises (délibération n° 109 du bureau communautaire du 9 juillet 2015). L'accord cadre définitif qui permet de préciser les conditions de développements sur les savoirs-faire et les brevets du CEA dans le domaine de l'hydrogène et des piles à combustibles a été définitivement signé en novembre 2015 pour un montant d'opération d'un maximum de 1,5 M€.

L'expérimentation Hydrogène est éligible aux fonds européens (60% maximum). Par ailleurs, afin de tendre vers un optimum de cofinancement à 80%, des soutiens complémentaires sont en cours de sollicitation auprès de l'État, de l'ADEME et/ou du dispositif de « Soutien à l'Investissement Public Local ».

Lors du Budget Primitif 2016, un crédit de 350 000 € a été inscrit sur le bâtiment.

Je vous propose d'inscrire lors de la prochaine décision modificative sur l'AP1 « Bâtiment Technoparc » en Crédits de Paiement 2016 : 200 000 € et de transférer 150 000 € sur l'autorisation de programme n° 2 « Pile à hydrogène ». La répartition des crédits s'établit de la manière suivante :

Autorisation de programme	Montant HT	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019
AP 2 : PILE A HYDROGENE	1 500 000 €	150 000 €	560 000 €	466 000 €	324 000 €

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 28 avril 2016,

Je vous propose :

DE CREER l'autorisation de programme n° 2 « PILE A HYDROGENE » pour 1 500 000 €.

DE REPARTIR les crédits de paiement sur les exercices de 2016 à 2019 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 mai 2016	<u>Affiché le :</u> 20 mai 2016